



Conseil économique et social

Distr. générale
25 avril 2013
Français
Original : anglais

Session de fond de 2013

Genève, 1^{er}-26 juillet 2013

Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

Rôle du système des Nations Unies consistant à promouvoir la capacité de production, l'emploi et le travail décent pour éliminer la pauvreté à la faveur d'une croissance économique partagée, durable et équitable à tous les niveaux en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport donne un aperçu des activités menées par le système des Nations Unies pour donner suite à la Déclaration ministérielle adoptée en 2012 par le Conseil économique et social. Il met en lumière les collaborations interinstitutions qui favorisent la capacité de production, l'emploi et le travail décent, ainsi que des considérations concernant les objectifs du Millénaire pour le développement et le programme pour l'après-2015 et l'intensification des partenariats et des interventions ciblées. Il énonce un certain nombre de recommandations pour améliorer le rôle du système des Nations Unies dans ce domaine.

* E/2013/100.



I. Généralités institutionnelles

1. En application de la décision 2008/29¹ du Conseil économique et social, le débat consacré aux questions de coordination de 2012 insiste sur le rôle que doit jouer le système des Nations Unies pour promouvoir la capacité de production, l'emploi et le travail décent pour éliminer la pauvreté à la faveur d'une croissance économique prolongée, durable et équitable à tous les niveaux en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

2. Depuis le Sommet mondial pour le développement social en 1995, l'importance de l'emploi et d'un travail décent a été reconnue comme indispensable pour la croissance économique, la cohésion sociale et l'élimination de la pauvreté et donc en tant qu'élément essentiel du développement durable. Dans sa déclaration ministérielle de 2006² consacrée à l'emploi et à un travail décent, le Conseil économique et social a appelé le système des Nations Unies à appuyer les efforts visant à inscrire l'objectif d'un plein emploi productif et d'un travail décent pour tous dans leurs politiques, programmes et activités. Ultérieurement, le débat consacré par le Conseil aux questions de coordination a encouragé toutes les entités compétentes des Nations Unies à collaborer à l'application, à l'adoption et à l'évaluation du Guide des outils pour l'intégration de l'emploi et du travail décent, approuvé auparavant par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination. Le Conseil économique et social a aussi souligné l'importance d'une approche fondée sur l'emploi pour surmonter les crises financières et économiques dans sa résolution 2009/5 sur le Pacte mondial pour l'emploi.

3. Les objectifs politiques liés à la capacité de production, à l'emploi et à un travail décent sont aussi consacrés dans un certain nombre d'autres accords et engagements internationaux, entre autres ceux qui ont été adoptés à la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement en 2010, pendant la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté, à la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable tenue en 2012. Ces réunions et conférences ont affirmé que le plein emploi productif et un travail décent pour tous étaient essentiels pour stimuler la capacité de production, éliminer la pauvreté et atteindre un développement durable.

4. La Déclaration ministérielle du Conseil économique et social de 2012³ donne un élan supplémentaire au développement de la capacité de production, de l'emploi et d'un travail décent pour tous et appelle à des efforts redoublés à tous les niveaux pour favoriser une croissance économique centrée sur l'être humain en vue de l'élimination de la pauvreté et d'un développement durable, une croissance qui place l'emploi et un travail décent au cœur des stratégies de croissance et de développement. La Déclaration énonce entre autres la résolution d'agir de toute urgence pour assurer un développement durable qui relie étroitement la création d'emploi et les efforts d'élimination de la pauvreté. Elle reconnaît aussi la nécessité de renforcer la capacité de production des pays en développement, en particulier ceux qui sont les moins avancés.

¹ Voir E/2008/INF/2/Add.1.

² Voir A/61/3, par. 50.

³ Voir E/HLS/2012/1.

II. Atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement

5. Plus de cinq ans se sont maintenant écoulés depuis le début de la crise financière et l'économie mondiale n'a pas encore retrouvé une croissance stable et durable. Après un rebond à la fin de 2009 et en 2010, la croissance s'est essoufflée tandis que l'absence de soutenabilité du secteur financier et de la dette souveraine faisait craindre des retombées, surtout dans les pays européens. En 2012, les craintes de défaut des obligations garanties, voire d'effondrement de la zone euro, gagnèrent l'ensemble de la planète, aggravant les perspectives de plus en plus moroses d'une croissance de la production et des revenus disponibles. Le début de 2013 voit persister le cercle vicieux d'un fort chômage, de l'endettement des entreprises et des ménages, de la fragilité persistante du secteur bancaire, d'une aggravation des risques souverains, des resserrements budgétaires et d'un ralentissement de la croissance⁴.

6. Les difficultés économiques des pays développés gagnent les pays en développement et les pays dont l'économie est en transition parce que les exportations de ceux-ci sont moins demandées et que les courants de capitaux et les prix des produits de base sont instables⁵. Des mesures à court terme semblent avoir atténué les incertitudes du marché, sans les éliminer entièrement. Les perspectives de croissance pendant les 12 à 18 prochains mois seront donc insuffisantes pour produire un élan durable à moyen terme.

7. Cette perte d'élan a commencé à aggraver à nouveau le chômage mondial. Il est probable que les demandeurs d'emploi seront près de 203 millions cette année, et plus de 210 millions d'ici à la fin de 2017⁴. Dans le même temps, la population active décline car ceux qui cherchent un emploi depuis longtemps se découragent et ceux qui pourraient devenir actifs poursuivent leurs études ou se tiennent carrément à l'écart du marché de l'emploi. Résultat, il y a eu, dans l'économie mondiale, quelque 67 millions d'emplois de moins qu'en 2007, déficit qui ne sera pas prêt de se combler à moins d'un changement radical des politiques et des perspectives.

8. Les jeunes, femmes et hommes, sont particulièrement touchés par cette évolution. Leur chômage a atteint dans certains pays des chiffres sans précédent, dépassant 50 % de la main d'œuvre jeune. Selon l'Organisation internationale du travail (OIT), le chômage des jeunes devrait atteindre 12,9 % d'ici à 2017 alors que les prévisions indiquent un taux de chômage mondial d'environ 6 % la même année. On risque ainsi d'avoir une « génération perdue » avec une perte d'acquisition d'expérience et de compétences précieuses sur le marché de l'emploi. Ces chiffres d'ensemble ne décrivent pas pleinement la situation car de nombreux jeunes qui ne sont pas recrutés sont contraints d'accepter des emplois précaires ou à temps partiel. Ces perspectives de l'emploi soulignent combien il est urgent de poursuivre la collaboration et les partenariats dans ce domaine.

⁴ *Situation et perspectives de l'économie mondiale en 2013* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.12.II.C.2) et E/2012/72.

⁵ Voir Organisation internationale du Travail (OIT), *Tendances mondiales de l'emploi 2013* (Genève, 2013).

III. Atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement

9. Au cours des dix dernières années, les pays en développement ont nettement progressé dans le sens des objectifs du Millénaire pour le développement, particulièrement en ce qui concerne la réduction de l'extrême pauvreté des travailleurs de tous les pays en développement (au taux de 1,25, la parité de pouvoir d'achat a reculé de 32 % à tout juste 15 % de l'emploi total). Une grande partie de cette amélioration résulte toutefois d'élévations du niveau de vie dans quelques de grands pays, surtout au Brésil et en Chine.

10. Malgré cette amélioration concernant l'extrême pauvreté des travailleurs, les travailleurs pauvres et ceux qui ont un emploi vulnérable souffrent de l'essoufflement de l'économie mondiale. Globalement, un travailleur sur trois dans le monde vit avec sa famille en dessous du seuil de pauvreté moyen de 2 dollars. Près de 8 travailleurs pauvres sur 10 vivant en dessous du seuil de pauvreté de 1,25 dollar se trouvent dans des zones rurales alors que, parmi les travailleurs non pauvres, ils sont 4 sur 10 à le faire. La plupart de ces travailleurs sont employés dans le secteur agricole et le font en compte propre ou pour leur famille sans être rémunérés⁶. Ils représentent une grande partie de la population des pays en développement et sont particulièrement exposés à l'insécurité alimentaire, à d'autres chocs économiques et aux nouvelles menaces d'appauvrissement liées au changement climatique et à la dégradation de l'environnement. Les petits agriculteurs et les travailleurs ruraux risquent aussi davantage de ne pas avoir accès à la protection sociale et aux services sociaux.

11. Depuis plusieurs décennies, les salaires ont progressé plus lentement que la productivité de la main d'œuvre dans la plupart des pays disposant de données. L'écart qui se creuse entre la progression des salaires et la productivité de la main d'œuvre a modifié la distribution du revenu, avec une diminution de la part du revenu national qui va à la main d'œuvre et un accroissement de celle qui va au capital⁷.

12. L'emploi vulnérable, mesuré par le total des travailleurs en compte propre et des personnes travaillant pour leur famille, a reculé seulement graduellement au cours des dix dernières années et reste très important, surtout dans les pays les moins avancés où il représente plus de 88 % de l'emploi total. Pour que le nombre des travailleurs pauvres continue de diminuer, la transition de cette forme d'emploi vers un emploi plus productif et décent doit absolument s'accélérer. Des mesures de protection sociale seraient utiles dans ce sens.

13. La plupart des régions continuent d'avoir des ratios de l'emploi à la population très élevés qui restent plus ou moins au même niveau qu'en 2002. Cependant, cet emploi s'exerce en grande partie dans le secteur non structuré et est interrompu par des périodes de chômage ou de sous-emploi assez longues, sans ouvrir de véritables perspectives d'acquisition de compétences ou d'accumulation de droits à la sécurité sociale. Dans beaucoup de pays d'Amérique latine, par exemple, cette dualité économique rend difficile le transfert de gains de productivité aux travailleurs peu

⁶ Voir OIT, Tendances mondiales de l'emploi 2012 (Genève, 2012).

⁷ Voir OIT, Rapport mondial sur les salaires : salaires et croissance équitable (New York, 2012).

rémunérés ainsi que l'affiliation à une protection sociale⁸. Il est urgent de mettre en place des politiques qui favorisent l'emploi dans le secteur structuré et le développement de capacités de production.

14. La plupart des pays développés continuent de faire face à un chômage élevé⁹. Aucune amélioration du taux de chômage n'est attendue en Amérique du Nord et les marchés de l'emploi en Europe ont eu des comportements divergents. Les taux de chômage ont reculé dans beaucoup de pays en développement d'Asie et dans la plupart des pays d'Amérique latine. Néanmoins, un certain nombre de pays d'Afrique et d'Asie occidentale restent aux prises avec des taux élevés.

Enseignements retirés au sujet du développement à venir

15. Les consultations publiques concernant l'avenir après 2015 ont montré de manière répétée que l'emploi et un travail décent constituaient un souci majeur¹⁰. Le manque d'emplois décents, la croissance sans emploi, l'absence de protection sociale adéquate et la persistance de la pauvreté ainsi que le chômage global, particulièrement chez les jeunes, ont surtout été cités. Les consultations publiques ont fait apparaître l'idée, de plus en plus répandue, que les politiques de développement devaient particulièrement viser la création d'emploi et inclure des stratégies pour fondre le secteur non structuré dans l'économie officielle et pour mettre en place un socle de protection sociale qui garantisse des conditions de vie minimales. L'Équipe spéciale des Nations Unies chargée du programme de développement pour l'après-2015 a aussi conclu que la prise en compte insuffisante de l'emploi et d'un travail décent constituait une faiblesse du cadre défini par les objectifs du Millénaire pour le développement¹¹.

16. L'OIT et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont tenu des consultations thématiques mondiales consacrées à la croissance, au changement structurel et à l'emploi dans le cadre du développement pour l'après-2015. Les consultations ont mis en lumière l'impact qui résulterait de ce que l'on mettrait davantage l'accent sur des emplois décents, non seulement comme source principale de moyens d'existence durables mais aussi comme progrès dans le sens de l'ensemble des objectifs du Millénaire pour le développement. Parmi les principaux sujets revenant dans les discussions au niveau des pays et aussi au niveau international, on peut citer l'emploi des jeunes, l'emploi dans le secteur non structuré, la marginalisation des gens sur le marché de l'emploi, la migration des travailleurs, la protection sociale et les politiques visant à améliorer les capacités de production des pays en développement.

17. Atteindre la cible 1.3 des objectifs du Millénaire pour le développement, qui est le plein emploi et la possibilité pour chacun de trouver un emploi décent et productif, continue de représenter un défi de taille. La cohésion sociale de

⁸ Voir Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), *Changement structurel pour l'égalité : une vision intégrée du développement* (Santiago, 2012).

⁹ Voir ONU, *Situation et perspectives de l'économie mondiale* (New York, 2012).

¹⁰ Voir OIT, *L'emploi et les moyens de subsistance au cœur du programme de développement pour l'après-2015*, Concept de l'OIT, note n° 1 sur le programme de développement pour l'après-2015 (2012).

¹¹ Voir Équipe spéciale des Nations Unies chargée du programme de développement pour l'après-2015, « Réaliser l'avenir que nous voulons pour tous : rapport au Secrétaire général » (New York, 2012).

nombreuses régions est menacée par l'accentuation des inégalités du revenu, due en grande partie à la diminution de la part des salaires dans le revenu national et au creusement des inégalités du revenu de l'emploi.

18. Selon les enseignements recueillis depuis dix ans, il existerait des politiques qui permettent d'édifier des capacités de production et d'assurer un travail décent. Même les régions les plus pauvres d'Asie de l'Est, d'Asie du Sud-Est, du Pacifique, d'Amérique latine et des Caraïbes ont réussi à faire naître des poches de succès en matière de création d'emploi de qualité et de réduction de la pauvreté, particulièrement par des initiatives à fort coefficient d'emploi, le soutien aux petites et moyennes entreprises, des transferts monétaires assortis de conditions et autres mesures politiques prévues dans le Pacte mondial pour l'emploi¹².

19. Maintenant que le monde envisage un nouveau programme de développement au-delà de 2015, les pays doivent maintenir le cap pour progresser le plus possible d'ici à cet horizon et le système des Nations Unies doit continuer à pouvoir répondre aux besoins de ses États Membres et aider à quantifier les difficultés et les résultats. L'évolution des structures et modalités de l'emploi détermine largement la mesure dans laquelle la croissance bénéficie aux pauvres et peut durer. Les données concernant le marché du travail peuvent aider à mesurer l'orientation et le rythme de ces caractéristiques fondamentales du développement.

20. Il est indispensable d'élargir les services nationaux qui recueillent des données statistiques et de suivre les résultats du développement au niveau des pays pour pouvoir définir et mettre en œuvre des politiques qui réussissent. Pour mesurer l'accroissement du nombre des emplois décents, il faut des indicateurs qui mesurent diversement la quantité et la qualité de l'emploi. Le mieux serait d'avoir des indicateurs décomposés qui aideraient à répartir équitablement les progrès entre les sexes et les générations. L'initiative relative aux Faits et données concernant l'égalité des sexes, qui est administrée conjointement par l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales, a pour objet de soutenir les efforts existants pour réunir des indicateurs comparables décomposés par sexe concernant l'éducation, l'emploi, l'entrepreneuriat et les actifs, et mettra au point une base regroupant des données et métadonnées internationales dans ces domaines. Il est de la plus haute importance d'améliorer les statistiques concernant la main d'œuvre rurale et la collecte de faits relatifs au fonctionnement des marchés de cette main d'œuvre. Des travaux sont en cours pour améliorer la fourniture de données et coordonner les systèmes nationaux de statistique et les mécanismes de communication de données aux organismes internationaux de statistique mais les efforts doivent être soutenus et ciblés, avec l'appui du système des Nations Unies.

21. Il faut aussi s'attacher à édifier des partenariats plus solides autour d'un programme d'orientation qui vise la création d'emploi et l'accroissement de la productivité pour réduire la pauvreté et le secteur non structuré. Pour cela, on doit entre autres renforcer l'éducation et le développement des compétences nécessitées par les emplois existants, étendre la protection sociale et l'accès aux soins de santé, favoriser le développement du secteur privé, investir dans l'infrastructure, encourager la diversification culturelle, stimuler l'innovation concernant les

¹² Voir OIT, Moyens de surmonter la crise : un pacte mondial pour l'emploi (Genève, 2009).

technologies à empreinte carbone faible, réduire les inégalités et défendre les droits des femmes et des hommes, des jeunes et des personnes vulnérables dans les secteurs ruraux et non structurés.

IV. Renforcer la coordination et la collaboration entre les activités des Nations Unies qui développent la capacité de production, l'emploi et un travail décent

A. Renforcer la protection sociale

22. La Déclaration ministérielle de 2012 du Conseil économique et social a souligné qu'il fallait assurer une protection sociale à tous les membres de la société en encourageant la croissance, la résilience, la justice sociale et la cohésion, y compris celle des personnes qui ne travaillent pas sur le marché officiel. À ce sujet, elle a appelé le système des Nations Unies à appuyer les gouvernements dans leurs efforts pour mettre en place et développer des socles de protection sociale. Ce développement, compte tenu de sa viabilité budgétaire, sera important pour faire avancer encore la lutte contre la pauvreté et pour soutenir la demande agrégée. La mise en place de ces socles de protection sociale dépassant la mission de nombreux organismes de l'ONU pris isolément, le système des Nations Unies a réagi de manière cohérente et coordonnée aux demandes des pays pour qu'il les aide à mettre en place et étendre ces socles. Sous la conduite conjointe de l'OIT et de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Initiative pour un socle de protection sociale a obtenu des résultats significatifs dans la constitution de partenariats à l'intérieur du système et au-delà.

23. Le Conseil de coopération interinstitutions pour la protection sociale, présidé conjointement par l'OIT et la Banque mondiale, a été créé avec pour mission de mettre en œuvre l'Initiative pour un socle de protection sociale. Les organismes qui y participent¹³ se sont engagés à unir leurs forces pour harmoniser les données de protection sociale, partager les connaissances et développer les capacités, conduire des activités de coordination, de recherche et de promotion au niveau mondial ainsi qu'une coopération internationale dans des actions soutenues par la demande dans les pays, et cela en mettant au point des outils d'évaluation communs. En 2012, le PNUD a pris la tête de travaux visant à constituer une plateforme en ligne pour le partage du savoir qui permette d'accéder aux connaissances et aux informations produites par les organismes et organisations qui travaillent dans le domaine de la protection sociale.

24. L'appui qui est fourni, à leur niveau, aux pays demandant une assistance en matière de protection sociale est organisé par l'intermédiaire d'équipes conjointes de l'Initiative des Nations Unies pour un socle de protection sociale, sous la conduite de l'OIT, en Indonésie, en Jordanie, au Mozambique, en Thaïlande et en Zambie¹⁴. Pour aider les gouvernements à mettre en place un système global et

¹³ Seize organisations internationales, onze institutions bilatérales et cinq organisations non gouvernementales internationales ont assisté aux réunions du Conseil de coopération interinstitutions pour la protection sociale.

¹⁴ Organismes des Nations Unies au niveau des pays qui s'occupent de protection sociale et conviennent d'unir leurs efforts.

cohérent de protection sociale, les équipes conjointes ont eu recours à un dialogue national reposant sur l'évaluation dont l'objet est de faire le bilan des dispositions de protection sociale et de les évaluer sur la base de la Recommandation No. 202 concernant les socles nationaux de protection sociale, de repérer les lacunes des orientations et les questions de mise en œuvre, de recommander des améliorations des stratégies de protection sociale en mettant en évidence des domaines dans lesquels l'intervention de l'État est prioritaire, et d'estimer combien il en coûterait de combler ces lacunes et d'adopter de nouveaux régimes de protection sociale ou d'étendre ceux qui existent et ce qui en découlerait pour les budgets, afin de rationaliser et d'optimiser l'emploi des ressources publiques.

B. Politiques intégrées de l'environnement

25. En ce qui concerne la transition vers un développement respectueux de l'environnement, une plus grande cohérence dans les politiques adoptées pourrait faciliter la croissance en encourageant l'investissement, la création de nouveaux emplois et l'amélioration des emplois existants. Les résultats de la Conférence sur le développement durable de 2012 ont marqué un tournant dans les rapports entre les politiques de l'environnement, le monde du travail et le développement social. La Déclaration ministérielle de 2012 a reconnu qu'il fallait tenir davantage compte d'un développement respectueux de l'environnement à tous les niveaux. La transition vers une économie verte suppose des modes de production et de consommation durables qui conduiront à modifier les pratiques de la plupart des entreprises et lieux de travail ainsi que la composition transsectorielle de l'emploi. Ce revirement doit créer non seulement des incitations à investir pour les entreprises mais aussi des moyens pour elles d'adopter de nouveaux modes de production. Opter pour une économie plus respectueuse de l'environnement peut renforcer les résultats qui sont bénéfiques au marché de l'emploi et au développement social, y compris l'atténuation de la pauvreté. Mais cet enchaînement ne sera pas automatique. Il dépendra du choix des bonnes orientations, entre autres celles qui concernent l'acquisition des compétences requises pour une transition sans heurt et également répartie vers une économie verte, ainsi que d'institutions capables de les mettre en œuvre.

26. Dans le cadre du groupe de travail sur le changement climatique du Conseil des chefs de secrétariat, des organismes des Nations Unies étudient les incidences des politiques de l'environnement sur l'emploi et la situation sociale. L'OIT, l'OMS et le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU réunissent actuellement ensemble une équipe sur les dimensions sociales du changement climatique, avec la participation de 16 organismes. Cette équipe sera chargée de mettre en relief divers aspects du changement climatique, concernant entre autres la main d'œuvre, la santé, l'égalité des sexes, les migrations, la protection sociale et les droits de la personne humaine. Avec l'appui du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), l'OIT accroît son appui à des États Membres, par exemple au moyen de services consultatifs concernant l'économie verte, par des activités de sensibilisation et de développement des capacités, ainsi que par une assistance aux pays qui repèrent et quantifient les possibilités et difficultés concernant les emplois respectueux de l'environnement et qui conçoivent et mettent

en œuvre des politiques dans les secteurs prioritaires. Ces efforts ont été étayés par la production de connaissances et l'essai d'approches.

27. C'est ainsi que l'Initiative conjointe Pauvreté-Environnement du PNUE et du PNUD a appuyé l'intégration d'objectifs sociaux, économiques et environnementaux à des politiques nationales de développement dans 18 pays et a favorisé des activités à base environnementale qui créent des emplois et facilitent la transition vers un secteur structuré, comme cela est le cas pour la gestion des déchets en Uruguay. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'OIT collaborent aussi à la création d'emplois verts dans des microentreprises et de petites et moyennes entreprises du secteur de la construction en Zambie.

C. Améliorer la coordination des politiques sectorielles

28. La Déclaration ministérielle de 2012 réaffirme l'importance de politiques cohérentes favorisant l'emploi et l'entrepreneuriat. Les politiques qui encouragent le changement structurel et qui consistent principalement à déclencher des améliorations de la productivité agricole, appuyer les progrès industriels et stimuler le développement du secteur des services à forte valeur ajoutée ont contribué à réduire la pauvreté dans certains pays depuis quelques dizaines d'années¹⁵. Des stratégies sectorielles, entre autres concernant l'agriculture et la sécurité alimentaire, l'éducation, la santé, le tourisme, l'eau et la pêche devraient donner aux travailleurs les moyens d'améliorer leur productivité, de se lancer dans l'entrepreneuriat et de saisir les possibilités d'emploi dans d'autres secteurs. Pour améliorer les possibilités économiques et les conditions de travail tout en accroissant le coefficient d'emploi de la croissance, il faut agir dans tout un éventail de secteurs.

29. Une programmation et une coordination renforcées qui créent des synergies et tirent parti du travail sectoriel des divers organismes, fonds et programmes des Nations Unies peuvent porter à leur maximum les potentiels de création d'emplois et d'amélioration de la qualité de l'emploi dans ces secteurs. Plusieurs initiatives de l'ONU ont montré que les politiques sectorielles pouvaient créer des emplois et favoriser un travail décent. C'est ainsi que le Programme alimentaire mondial (PAM) se sert de l'assistance alimentaire pour constituer et réhabiliter des actifs soutenant les moyens de subsistance de 15 à 20 millions de bénéficiaires par an. L'Organisation mondiale du tourisme (OMT) est partenaire d'autres organismes des Nations Unies au sein du Comité directeur des Nations Unies sur le tourisme et le développement qui œuvre pour un tourisme viable afin de créer des emplois et d'éliminer la pauvreté. En collaboration avec l'OIT et en partenariat avec les ministères de tutelle au niveau des pays, la FAO s'emploie à renforcer un environnement qui se prête au développement d'un emploi rural décent au Malawi et en République-Unie de Tanzanie. Cette intervention vise particulièrement à améliorer le dialogue concernant les orientations entre les parties prenantes dans l'agriculture et du côté des travailleurs. Elle inclut aussi un appui concernant l'emploi des jeunes et le travail des enfants.

¹⁵ Irmgard Nübler (OIT), *Industrial policies and capabilities for catching up: Frameworks and paradigms*, 2011.

D. Commerce et capacité de production

30. La Déclaration ministérielle a reconnu qu'il fallait renforcer la capacité de production des pays en développement, particulièrement ceux qui sont les moins avancés, et a réaffirmé le rôle du commerce international en tant que moteur du développement et d'une croissance économique soutenue. L'une des grandes difficultés, pour les pays en développement, consiste à remonter les chaînes de valorisation dans le sens de l'exportation de produits transformés vers les pays développés et aussi vers les nouveaux marchés émergents par une croissance soutenue du pouvoir d'achat des pays à revenu intermédiaire. Des politiques d'ensemble visant à attirer l'investissement direct extérieur vers la création et la diversification des chaînes de valorisation et à encourager les investisseurs à inclure les petites et moyennes entreprises dans leur chaîne de fourniture sont à l'évidence nécessaires. À cet égard, le Centre du commerce international a appuyé les politiques commerciales nationales de deux façons : par la défense des entreprises à partir de faits réels, et par le développement de capacité des institutions qui appuient le commerce et les petites et moyennes entreprises exportatrices. Au prochain Forum mondial pour le développement des exportations (2013), le Centre réunira des parties prenantes du secteur public et du secteur privé pour favoriser l'intégration des petites et moyennes entreprises dans les chaînes de valorisation mondiales.

31. L'Initiative globale de l'aide au commerce de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) vise, entre autres, à aider les pays à développer leurs capacités de production. À ce sujet, elle fait du développement des capacités nationales de production un mécanisme fondamental de la croissance économique et de l'atténuation de la pauvreté. Son principal objectif consiste à stimuler la capacité d'offre des pays en développement pour leur permettre de profiter des possibilités d'accès aux marchés. Elle est mise en œuvre en coopération étroite avec un certain nombre d'organismes mondiaux et régionaux des Nations Unies¹⁶ et des promesses importantes lui ont été faites par des pays dont ceux qui sont membres du Groupe des vingt (G-20). Le troisième Examen global de l'aide pour le commerce a montré que le commerce équitable fonctionne et contribue au développement à la base et à l'atténuation de la pauvreté. Le quatrième Examen global, qui doit avoir lieu en juillet 2013, examinera les stratégies qui doivent établir un lien entre les pays en développement et les entreprises des pays les moins avancés d'une part et les chaînes logistiques mondiales et régionales, évaluer comment ces stratégies peuvent contribuer à relever ces chaînes et examiner les avantages consécutifs pour le développement dans le contexte du débat sur le programme de développement pour l'après-2015.

¹⁶ Ces organismes incluent la CNUCED, le PNUD, la Commission économique pour l'Afrique (CEA), l'ONUDI, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international (FMI), l'Organisation mondiale des douanes (OMD), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le CCI, la Banque africaine de développement, la Banque asiatique de développement, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque interaméricaine de développement, la Banque islamique de développement.

E. Fondements d'un développement durable : traités relatifs aux droits de la personne humaine, normes internationales du travail et législation nationale d'appui

32. La Déclaration ministérielle de 2012 a réaffirmé l'engagement des États Membres de promouvoir la possibilité pour tous d'avoir un travail à plein temps, librement choisi et productif et un travail décent, dans le plein respect des principes fondamentaux et des droits à travailler dans des conditions de non-discrimination, d'équité, d'égalité, de sécurité et de dignité. Le respect des principes et droits fondamentaux au travail, en tant que droits de la personne humaine et aussi condition propice à la création d'emplois décents, est essentiel pour relier la croissance économique, l'entrepreneuriat durable et le progrès social¹⁷. Les normes internationales du travail servent de guide normatif pour des politiques cohérentes par lesquelles la croissance économique se traduira par des améliorations quantitative et qualitative de l'emploi et par des améliorations des conditions d'emploi, de la formation professionnelle, de la protection sociale, de l'égalité entre les sexes et d'un véritable dialogue social tripartite.

33. En plus des conventions fondamentales figurant dans la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et ses prolongements (1998), un certain nombre de conventions et recommandations internationales de l'OIT concernant le travail servent de moteur au développement social et économique. Les socles de protection sociale¹⁸ sont une condition du succès des objectifs de développement adoptés au niveau international et des objectifs du Millénaire pour le développement et devraient le rester dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015. Les Conventions de l'OIT concernant les salaires¹⁹ peuvent réduire la pauvreté et l'injustice, accroître la demande et contribuer à la stabilité économique. À côté des conventions et recommandations internationales de l'OIT, les traités, mécanismes et instruments relatifs aux droits de l'homme traitent aussi de l'emploi productif et d'un emploi décent pour tous. Ces conventions sont importantes en tant qu'elles définissent un cadre mais il est nécessaire aussi de concevoir des arrangements permettant de les appliquer correctement, entre autres pour atteindre le secteur non structuré, et de développer des capacités institutionnelles permettant de surveiller et faire appliquer les règlements.

F. Politiques actives du marché du travail

34. Des politiques actives du marché du travail, entre autres création directe d'emplois et formation, peuvent modifier de manière importante le fonctionnement des marchés de l'emploi en permettant une meilleure adéquation entre les possibilités d'emploi et les aptitudes des travailleurs, et donc un développement durable. Les systèmes de garanties de l'emploi, par exemple, non seulement assurent un revenu et une protection sociale aux travailleurs les plus vulnérables ou occasionnels mais aussi favorisent beaucoup l'acquisition de compétences en

¹⁷ Voir conclusions adoptées par la Conférence internationale du travail le 13 juin 2012.

¹⁸ Recommandation n° 202 concernant les socles nationaux de protection sociale, 2012, et la Convention n° 102 concernant la norme minimum de la sécurité sociale, 1952.

¹⁹ Voir la Convention n° 95 sur la protection des salaires, 1949, et la Convention n° 13 concernant la fixation des salaires minima, 1970.

empêchant la perte de celles-ci due au chômage de longue durée et une intégration plus permanente aux marchés de l'emploi, particulièrement en zone rurale. Ils aident à relancer les économies locales comme le montre la programmation du PNUD dans les pays cibles comme le Burundi, le Myanmar et la Somalie.

35. Appuyer l'auto-emploi et l'entreprenariat chez les jeunes, particulièrement les jeunes femmes, est devenu un outil important pour transformer les moyens d'existence de millions d'entre eux par la création d'entreprises durables dans l'économie, avec un meilleur accès aux marchés, intérieurs et extérieurs. La fusion entre les systèmes d'apprentissage en dehors de l'école et les systèmes de formation et la délivrance de diplômes officiels donne des résultats prometteurs dans nombres des pays les moins avancés, en Afrique de l'Ouest par exemple.

36. L'insuffisance du nombre des emplois décents en zone rurale demeure très préoccupante. En raison des liens étroits entre la sécurité alimentaire et un travail décent, il faut accorder davantage d'attention aux orientations qui appuient l'investissement et la productivité dans l'agriculture et dans l'économie rurale non agricole, ainsi que dans l'économie urbaine non structurée, et facilitent une transition progressive vers la structuration. Depuis quelques années, les programmes publics de l'emploi ont souvent innovés ce qui a permis d'acquérir de bonnes pratiques favorisant les partenariats au niveau mondial. La FAO, le Fonds international de développement agricole (FIDA) et l'OIT ont renforcé la coordination entre les acteurs internationaux et nationaux pour déclencher un développement rural par l'emploi et un travail décent. Avec la FAO et le FIDA, l'ONUDI a lancé l'Initiative accélérée de développement de l'agriculture et des agro-industries pour accroître la productivité et la rentabilité des entreprises agroalimentaires, particulièrement en Afrique. La FAO et l'OIT collaborent aussi activement pour empêcher que les enfants ne travaillent dans l'agriculture dans le cadre du Partenariat international de coopération sur le travail des enfants et l'agriculture. De son côté, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) travaille avec des villes pour mettre en œuvre des politiques novatrices qui stimulent la productivité du secteur non structuré.

37. Il faut insister davantage sur l'éducation et l'acquisition de compétences afin de créer des emplois pour qu'il n'y ait plus de disparités entre les résultats de l'éducation et les compétences requises pour les emplois existants, et pour développer l'innovation et adopter des technologies nouvelles de sorte que tous participent à la croissance. Une population active correctement formée et capable de continuer à apprendre est aussi indispensable pour stimuler la confiance des investisseurs et, par-là, la croissance de l'emploi. À ce sujet, les universités et les instituts techniques jouent un rôle de premier plan pour faire le lien entre les travailleurs et les entreprises. Par l'intermédiaire de leur Groupe interinstitutions sur l'enseignement et la formation techniques et professionnels, l'OIT, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), des organisations régionales et des banques de développement s'emploient à améliorer la cohérence entre les prescriptions de politique et l'assistance technique fournie aux pays en développement. Les recommandations formulées par le Groupe interinstitutions font le bilan des types de politiques concernant le marché de l'emploi et l'acquisition des compétences qui sont nécessaires pour exploiter au mieux le potentiel de création d'emplois d'une croissance durable, tout en réduisant le plus possible les coûts d'ajustement du marché du travail.

38. D'autres organismes des Nations Unies ont aussi travaillé pour développer les compétences. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), en partenariat avec l'UNESCO et la Fondation pour le passeport de compétences informatique européen (PCIE) a offert des cours en vue de l'obtention de ce passeport à 3 000 étudiants du Centre de formation professionnelle et jeunes chaque année. Par ses initiatives concernant la formation et l'enseignement techniques et professionnels et les attestations s'y rapportant, le PNUD a obtenu des résultats prouvés en aidant les pays à combler l'écart entre la demande et l'offre de main-d'œuvre.

39. À condition d'être bien conçus et mis en œuvre, les programmes d'activités concernant le marché de l'emploi peuvent effectivement aider les gens à obtenir un emploi salarié ou à être auto-employés. Une évaluation rigoureuse des diverses possibilités d'intervention (formation, intermédiation, assistance dans la recherche d'emploi, subventions salariales, travaux et services publics, appui à l'entrepreneuriat) est nécessaire pour déterminer celles qui donnent de bons résultats dans certains contextes et les éléments essentiels de la conception et de l'application.

40. Alors que les services occupent une place de plus en plus importante dans la création d'emploi, l'industrie constitue la base de l'entrepreneuriat, stimule l'investissement dans les affaires, favorise le progrès et le dynamisme technologiques, améliore les compétences humaines et crée des emplois. Elle est donc la principale source de création d'emploi et de revenu. L'ONUDI, qui est chargée de promouvoir un développement industriel durable qui profite à tous, appuie plusieurs programmes de développement de l'entrepreneuriat qui donnent de bons résultats.

G. Améliorer les perspectives d'emploi des jeunes

41. La récession mondiale a exacerbé la crise préexistante qui minait les perspectives d'emploi des jeunes et leurs chances de trouver un travail décent. La crise mondiale de l'emploi a rendu les jeunes plus vulnérables à plusieurs égards : a) aggravation du chômage, b) moindre qualité des emplois pour ceux qui trouvent du travail, c) accentuation des inégalités sur le marché de l'emploi entre différentes catégories de jeunes, d) transitions plus longues et plus incertaines entre l'école et le travail, e) éloignement accru du marché du travail. La Déclaration ministérielle de 2012 reconnaît qu'il est nécessaire d'améliorer les possibilités qui s'offrent aux jeunes d'accéder à un emploi productif et un travail décent et appelle le système des Nations Unies à axer davantage ses programmes d'emploi sur les jeunes.

42. Le système des Nations Unies s'est montré attaché à rendre plus cohérentes les politiques qui stimulent la capacité de production, l'emploi et un travail décent pour les jeunes, hommes ou femmes. La résolution intitulée « la crise de l'emploi des jeunes : appel à l'action », adoptée en juin 2012 par la Conférence internationale du travail à sa 101^e session, expose un ensemble de conclusions qui constitue un plan pour la formulation de stratégies nationales pour l'emploi des jeunes²⁰. Le Conseil des chefs de secrétariat a récemment fait sien un plan d'action pour les jeunes à l'échelle du système dont l'une des grandes priorités est l'emploi et l'entrepreneuriat

²⁰ L'appel à l'action sera aussi examiné par l'Assemblée générale et par le Conseil économique et social des Nations Unies; voir A/67/796-E/2013/12.

des jeunes. ONU-Habitat appuie la conception et la mise en œuvre de modèles novateurs pour l'autonomisation économique des jeunes. L'un de ces modèles consiste à créer des Centres uniques pour les jeunes dans les villes et un autre prévoit l'octroi de petits dons au profit de projets prometteurs pour les jeunes des villes pour qu'ils puissent se lancer dans l'entrepreneuriat et se procurer un revenu et des moyens de subsistance.

Encadré 1

Améliorer la coordination et la cohérence de l'emploi des jeunes dans l'ensemble de la programmation conjointe de l'ONU

Les programmes conjoints de l'ONU concernant l'emploi et la migration des jeunes sont mis en œuvre sous la conduite de l'OIT avec 15 équipes de pays de l'ONU. Financée par le Fonds PNUD-Espagne pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, cette programmation conjointe a abouti à des approches plus intégrées et s'appuyant les unes les autres qui appliquent les ordres de priorités des pays concernant l'emploi des jeunes selon le principe global d'un emploi décent. Ces 15 programmes conjoints englobent les quatre éléments clés du Programme pour un travail décent, qui vont des droits du travail à des initiatives intégrées pour l'emploi des jeunes, en passant par les politiques de migration et la protection des travailleurs. Ces initiatives consistent, entre autres, à a) promouvoir les droits du travail, particulièrement pour les jeunes travailleurs migrants, b) fournir un appui aux États Membres qui formulent des orientations en matière d'emploi et des plans nationaux et régionaux tenant compte des jeunes, c) appliquer à titre pilote et évaluer des programmes pour l'emploi des jeunes qui soient novateurs et comportent de nombreux volets, d) mettre en place des partenariats nationaux auxquels participent les partenaires sociaux et d'autres acteurs. D'autres programmes conjoints concernant le travail décent pour les jeunes ont été mis en œuvre par l'OIT en partenariat avec la FAO (Népal), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) (Somalie), le PNUD (Serbie, Liban, Liberia et Sierra Leone) et l'ONUDI (Union du fleuve Mano).

H. Accroître la participation des femmes à l'emploi

43. La Déclaration ministérielle de 2012 souligne combien il importe de promouvoir et protéger les droits des travailleuses, d'éliminer les obstacles structurels et juridiques et les préjugés, et aussi de favoriser l'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale. Bien que les femmes soient plus nombreuses qu'avant dans la population active, le ratio de l'emploi femmes-hommes à l'échelle mondiale demeure de 66:100. Des écarts massifs entre les sexes continuent de marquer les taux d'emploi en Asie du Sud, ainsi qu'au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Dans l'ensemble du secteur structuré, les femmes tendent à être cantonnées dans des emplois inférieurs et sont particulièrement exposées à la perte de leur emploi. Elles sont aussi surreprésentées dans le secteur non structuré. Il leur est difficile d'accéder et de participer au marché de l'emploi en raison d'une

ségrégation professionnelle et sectorielle reposant sur le sexe, d'écart entre leurs rémunérations et celles des hommes, des difficultés qu'elles ont à disposer de leur avoir et de la charge disproportionnée que représente le travail non rémunéré²¹. Les inégalités entre les femmes et les hommes sont particulièrement aiguës dans les zones rurales.

44. Les initiatives conjointes et les partenariats encourageant l'emploi productif et un travail décent doivent donc suivre une approche globale pour lutter contre ces obstacles rencontrés par les femmes. Pour cela, l'OIT et l'UNICEF préconisent un cadre intégré de politiques sociales pour répondre aux besoins des parents qui travaillent et des familles, l'accent étant mis sur la fourniture de soins de qualité aux enfants comme facteur essentiel d'un travail décent et d'un développement durable.

45. Le partenariat entre UNIFEM et le Pacte mondial sur les principes d'autonomisation des femmes engage le secteur privé à œuvrer pour la pleine intégration de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans les politiques, pratiques et initiatives qui concernent la durabilité des entreprises. En Éthiopie, un programme conjoint d'UNIFEM, du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), du PNUD, de l'UNICEF, de l'UNESCO et de l'OIT a concerné l'éducation et l'autonomisation économique des femmes, a formé 6 000 femmes à la création d'entreprises et a fourni des services de crédit à 8 000 femmes pour lancer leur propre affaire. Le Centre du commerce international a une plateforme mondiale d'action pour l'approvisionnement auprès de fournisseurs qui sont des femmes, qui est gérée en partenariat avec le secteur privé, des gouvernements et des institutions et qui vise surtout à accroître la part des achats auprès de ces femmes.

I. Conflits et catastrophes : un travail décent pour la prévention et la reconstruction

46. Les conflits et les catastrophes nuisent à la sécurité des populations et minent les acquis du développement en endommageant la capacité de production, en détournant des ressources et en infléchissant les décisions des agents économiques dans un sens qui nuit aux perspectives économiques et aux possibilités d'emploi. Les situations postérieures à des conflits ou des catastrophes obligent à peser soigneusement les considérations immédiates (besoins urgents de la population) et celles qui concernent le développement à plus longue échéance pour concevoir des politiques adaptées. Les stratégies visant un travail décent peuvent aider à prévenir les conflits et les catastrophes et, ensuite, à relever rapidement le pays. Les emplois productifs, les protections sociales, les droits de la personne humaine et des travailleurs, ainsi que le dialogue social par une réelle approche tripartite représentent des éléments stratégiques puissants pour la reconstruction socio-économique, l'inclusion sociale et l'édification de la paix entre communautés et nations.

47. La politique des Nations Unies pour la création d'emplois et de revenus et la réintégration dans les situations post- conflit, qui a été définie sous l'égide de l'OIT et du PNUD, offre des exemples pratiques de cohérence programmatique par la triple approche incluant des mesures concurrentes de stabilisation, de relance

²¹ Voir OIT, *Tendance mondiales de l'emploi* (Genève, 2012).

économique locale et d'offre de travail décent durable. Après le tremblement de terre en Haïti, le PNUD a contribué à offrir 1 296 millions de journées de travail pour des travaux publics d'urgence qui ont été attribuées à 64 800 travailleurs. De même, en Iraq, le projet de promotion des valeurs civiques et des compétences pratiques chez les adolescents par l'éducation, pour lequel l'UNESCO, le FNUAP et la Commission économique est sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) se sont unis aux autorités locales, a réduit la pauvreté et créé des emplois par une amélioration de la qualité de l'enseignement, des compétences et des possibilités d'emploi pour les jeunes. Dans un certain nombre de pays, l'ONUDI a apporté une assistance à des personnes déplacées de tous âges, dans des centres de formation professionnelle et en créant des industries ou en améliorant celles qui existaient dans les villages, ce qui indirectement a favorisé la cohésion sociale et la réconciliation.

J. Cohérence des politiques pour une croissance économique soutenue et équitable à laquelle tous participent

48. La Déclaration ministérielle de 2012 a appelé à ce que soient appuyés des efforts soutenus pour mettre l'emploi productif au cœur des actions visant à rétablir la croissance et à favoriser une reprise riche en emplois à tous les niveaux, y compris par une croissance économique soutenue et équitable à laquelle tous participent, en renforçant la coopération et la cohérence dans ce domaine dans le cadre des Nations Unies et avec les institutions financières internationales. Il convient de concevoir et de coordonner des politiques et stratégies efficaces de réduction de la pauvreté pour que les pauvres puissent tirer parti des possibilités d'emploi créées par la croissance, surmonter la pauvreté et l'insécurité du revenu et exercer leurs droits.

49. Il devient encore plus urgent d'établir un lien plus solide entre l'emploi et la situation sociale d'une part et les politiques budgétaires et monétaires de l'autre car les effets de l'affaiblissement des marchés de l'emploi se répercutent sur la croissance, ce qui intensifie les pressions sur les emplois et les salaires. Comme l'a noté un rapport récent du Fonds monétaire international (FMI), il n'existe certes pas de stratégie de la croissance valable pour tous mais la stabilité macroéconomique représente une base indispensable²². Les politiques macroéconomiques qui favorisent la reprise de la croissance, associées à des politiques structurelles complémentaires, peuvent servir utilement à stimuler l'emploi dans de nombreux pays. C'est ainsi que les politiques fiscales et les politiques de dépense qui favorisent le plus possible la croissance et l'emploi peuvent contribuer à améliorer l'emploi et les indicateurs sociaux. En raison de la grande interdépendance économique, particulièrement sur les marchés financiers, il est de plus en plus important que les changements dans les politiques nationales soient coordonnés au niveau international à la fois pour éviter les risques et pour accroître les effets positifs d'orientations politiques davantage orientées vers la croissance. La communauté internationale reconnaît de plus en plus qu'il est nécessaire de coordonner les politiques financières et économiques au niveau international pour préserver la stabilité financière mondiale. Ces questions ont été largement examinées dans les livraisons successives du rapport de l'ONU sur la Situation

²² Jobs and Growth: Analytical and Operational Considerations for the Fund (Washington, 2012).

économique mondiale et dans les sessions régulières consacrées au dialogue par le Conseil économique et social et les institutions financières internationales.

50. Les dimensions économiques et sociales peuvent être reliées par des efforts coordonnés avec la création de conseils nationaux du développement qui débattent des politiques sociales et économiques au niveau des pays. Pour ce faire, les gouvernements pourraient faire participer leurs partenaires sociaux et économiques, y compris le secteur privé, des représentants des travailleurs et des organismes de la société civile à la définition des orientations au niveau national. De nombreux pays le font, entre autres l’Afrique du Sud, l’Allemagne, le Brésil, le Danemark et l’Inde. Le système des Nations Unies, en particulier les commissions régionales et les organismes spécialisés comme l’OIT, peut servir de cadre au partage des enseignements de l’expérience et d’informations concernant le cadre institutionnel.

K. Renforcer les stratégies de développement national

51. Dans nombre de pays, la réduction de la pauvreté et les stratégies nationales reposant sur les objectifs du Millénaire pour le développement, appuyées par le PNUD et d’autres entités des Nations Unies, mettent l’emploi productif au cœur des politiques sociales et économiques²³. L’OIT et ses composantes tripartites ont œuvré avec des responsables politiques nationaux pour concevoir et mettre en œuvre de telles stratégies et surveiller leur application. L’implication accrue des ministères de l’emploi et du travail ainsi que des organismes d’employeurs et de travailleurs a contribué à intégrer l’emploi productif, le développement des entreprises et la protection sociale ainsi que les principes fondamentaux du droit du travail aux stratégies nationales de développement.

52. Les programmes de pays de promotion du travail décent de l’OIT sont un vecteur capital pour traduire les ordres nationaux de priorité et les engagements internationaux en orientations et programmes concrets. Ils ont été intégrés à plus de 85 plans-cadres des Nations Unies pour l’aide au développement (PNUAD). La pleine prise en compte des objectifs concernant le plein emploi productif et un travail décent dans l’appui global qu’apporte l’ONU aux programmes nationaux a beaucoup progressé depuis quelques années.

53. Il faut un environnement qui favorise l’emploi et un travail décent pour mener à bien les efforts de relèvement du niveau de vie et de solution à la crise de l’emploi et les gouvernements ont un rôle essentiel à jouer pour veiller à ce que les politiques publiques aillent dans ce sens. Les choix en matière d’investissement doivent être évalués en fonction de leur impact sur l’emploi et les niveaux de vie; les stratégies à fort coefficient d’emploi sont en général préférées à celles qui font surtout intervenir le capital et elles s’avèrent souvent plus économiques et respectueuses de l’environnement dans le contexte du développement.

²³ Voir OIT, *A rapid impact assessment of the global economic crisis on Liberia* (Geneva, 2009) et E/2011/82.

V. Renforcer le financement et les partenariats au service de l'emploi et d'un travail décent

54. La coopération au service du développement appuyant un travail décent a beaucoup évolué depuis les années 1990 au cours desquelles l'emploi était largement considéré comme un résultat naturel de la croissance économique. Les politiques de l'emploi suscitent peu d'engouement pratique bien qu'elles figurent parmi les buts de développement internationalement convenus. Au cours des sept dernières années, les secteurs sociaux ont absorbé plus de la moitié des flux d'aide alors que les secteurs productifs et l'infrastructure économique sont restés loin derrière.

55. Pour résoudre les problèmes actuels de l'emploi au cours des dix prochaines années, les donateurs et les partenaires au service du développement devront inclure dans leurs initiatives de développement des cibles clairement définies qui reprennent expressément les objectifs en matière d'emploi au lieu de considérer celui-ci comme un sous-produit de la croissance. Ceci vaut pour toutes les catégories de partenaires : donateurs traditionnels ayant leurs propres ordres du jour bien définis, nouveaux partenaires dans le Sud, donateurs du secteur privé qui s'engagent dans des partenariats entre celui-ci et le secteur public, banques de développement, de plus en plus sources intérieures de financement du développement et budgets ordinaires des entités des Nations Unies.

56. Les initiatives communes au secteur public et au secteur privé représentent une source importante de financement qui peut contribuer à combler l'insuffisance des fonds servant à assurer un travail décent. Elles créent des partenariats dans lesquels le secteur public définit le cadre réglementaire et crée les conditions de la croissance par de saines politiques macroéconomiques et la fourniture de biens et services publics, entre autres infrastructure, soins de santé, éducation et appui à la science et la technologie. Le secteur privé, de son côté, joue un rôle de premier plan en créant de l'emploi, en relevant les revenus et en accroissant la productivité. Les investissements publics et privés, à condition d'être bien conçus, tendent à se compléter au lieu de se concurrencer ou de prendre la place les uns des autres et le système des Nations Unies offre un cadre idéal pour le développement des partenariats. Par des partenariats entre les deux secteurs, les organismes des Nations Unies, avec leurs compétences spécialisées et leurs apports, peuvent avoir un effet de levier sur ceux des acteurs privés et des acteurs publics. L'OIT, grâce à sa structure tripartite, est particulièrement bien placée pour servir de partenaire solide au secteur privé.

57. Au niveau des pays, les partenariats au service d'un travail décent et productif dans l'ensemble du système multilatéral figurent au premier plan des priorités des PNUAD. Cet ordre de priorité est souvent suivi par des programmes conjoints définis par les équipes de pays de l'ONU. Le recours récent à une programmation conjointe de l'ONU a aussi servi de cadre à l'établissement de partenariats à l'intérieur du système des Nations Unies et entre des institutions et partenaires nationaux et les équipes de pays de l'ONU concernant l'emploi des jeunes. L'emploi des jeunes et le volet relatif aux migrations du Fonds pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement ont contribué à faire progresser des approches mieux intégrées et se renforçant les unes les autres qui appliquent l'ordre de priorité relatif à l'emploi des jeunes au niveau national selon le principe global d'un travail décent. Un autre exemple est fourni par le modèle intégré de création

d'emploi pour les jeunes ruraux de la FAO, qui a été appliqué à l'échelle pilote en collaboration avec le secteur privé et le secteur public en République-Unie de Tanzanie, dans le cadre d'un projet financé par l'Agence suédoise de coopération internationale au développement et consacré à l'appui des politiques d'emploi rural et de travail décent en vue de moyens de subsistance équitables et durables.

58. La coopération Sud-Sud s'est montrée utile pour le programme concernant un travail décent. Le gouvernement chinois a signé récemment avec l'OIT un accord de partenariat qui encourage la coopération technique principalement dans des initiatives Sud-Sud. L'Inde, le Brésil et l'Afrique du Sud ont signé une déclaration conjointe pour réaffirmer leur attachement à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire ainsi qu'au programme pour un travail décent. En outre, un groupe de travail tripartite composé de ces trois pays a été constitué pour stimuler les échanges concernant les initiatives visant un travail décent et la coopération Sud-Sud et favoriser le dialogue entre leurs gouvernements, les travailleurs et les employeurs. De plus, un appui a été accordé pour plusieurs projets liés à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire concernant, entre autres, le travail des enfants, la sécurité sociale, les investissements à fort coefficient d'emploi et le développement de capacité dans ces pays.

VI. Enseignements de l'expérience concernant la pleine prise en compte d'un travail décent

59. Le présent rapport a montré que développer un travail décent dans un cadre de développement durable figure au premier rang des priorités politiques partout dans le monde. Le système des Nations Unies, avec l'OIT pour chef de file, a réagi à cette tendance en essayant d'intégrer pleinement l'objectif d'un travail décent à son appui aux pays et dans tout un éventail de domaines d'orientation. Plus de 70 pays²⁴ ont fait d'un travail décent une priorité de leur programme de développement. Quelque 14 organisations internationales ont employé l'Ensemble de mesures garantissant l'intégration généralisée des objectifs de plein emploi et de travail décent pour déterminer comment leurs politiques et leurs stratégies dans leurs domaines thématiques ont un rapport avec les résultats concernant l'emploi et le travail décent. De par sa nature, l'évaluation des résultats de cette pleine intégration par les organismes, fonds et programmes est un exercice complexe.

Encadré 2

Programme de travail décent en République-Unie de Somalie

Dans le cadre des efforts pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement au plus tard en 2015 comme prévu, un certain nombre de pays accélèrent leurs travaux pour promouvoir un travail décent avec l'appui de l'OIT et dans le Cadre d'accélération de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

²⁴ Pour une liste complète des pays et des candidatures, voir : www.ilo.org/public/english/bureau/program/dwcp/countries/index.htm.

En République-Unie de Tanzanie, l'activité essentielle consiste à regrouper de petits agriculteurs dans des associations et des coopératives pour obtenir des économies d'échelle et leur permettre d'avoir accès à des moyens de production agricole, et à mener des activités de développement de capacité pour fournir des services de qualité à des prix modiques, réhabiliter et développer des réseaux d'irrigation à petite échelle, stimuler la demande de services pour le développement des entreprises et mieux faire connaître les techniques de gestion des récoltes, y compris les techniques d'emballage, d'entreposage et de transport ainsi que les questions de qualité et de normes (y compris le tri et l'emballage) par l'intermédiaire des organismes et coopératives agricoles et des centres de services agricoles.

Parmi les activités conjointes des organismes de l'ONU en République-Unie de Tanzanie en prévision de 2015, on peut citer une collaboration de l'OIT et de l'ONU pour promouvoir l'application de la Convention de l'OIT sur les travailleuses et les travailleurs domestiques (No. 189), un partenariat de l'OIT et de la FAO permettant à d'importantes institutions nationales de stimuler les orientations et stratégies de développement économique dans l'intérêt des pauvres, sur la base des faits, une assistance de l'OIT et de l'UNESCO pour un bilan gouvernemental de la politique d'enseignement technique et professionnel, une collaboration entre l'OIT, l'ONUDI et l'UNESCO pour un enseignement concernant l'entreprenariat dans le système d'éducation, une assistance de l'OIT et de la FAO au ministère du travail et de l'emploi pour qu'il établisse un programme national de création d'emplois pour les jeunes, ainsi qu'un appui conjoint de l'ONUDI, de l'OIT, de l'ITC, de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et du PNUD au ministère de l'industrie et du commerce pour qu'il renforce les liaisons en amont et en aval dans l'agriculture et dans l'industrie du tourisme.

60. Cette intégration devrait faire du travail décent l'élément central des analyses et des décisions politiques, des plans à moyen terme, des budgets-programmes et des structures et processus institutionnels. Il faut pour cela veiller expressément et systématiquement aux perspectives pertinentes concernant le travail décent dans tous les domaines de travail de l'ONU. Dans la région du Moyen-Orient, les programmes de pays pour un travail décent de l'OIT au Bahreïn, en Jordanie, à Oman et au Yémen insistent sur les conditions d'emploi et de travail dans une perspective plus vaste de protection sociale, d'amélioration des compétences et de dialogue social. La CESAO et l'OIT apportent actuellement une assistance au gouvernement yéménite pour qu'il examine ses programmes de travaux publics sous l'angle des droits. En République-Unie de Tanzanie, le programme conjoint avec le PNUAD a permis de créer quelque 3 000 emplois dans les régions de Mtwara et Lindi.

61. Un certain nombre d'autres obstacles subsistent, entre autres une méconnaissance des rapports entre le travail décent et l'impact sur divers domaines d'orientation qui sont traités dans d'autres secteurs de la programmation des Nations Unies, ainsi que la limitation des ressources disponibles pour remédier aux

faiblesses concernant le travail décent une fois qu'elles ont été identifiées. Des stratégies ont été mises en place au sujet de ces faiblesses et prévoient des feuillets d'information concernant diverses politiques de l'emploi, ainsi que des notes d'information sur les rapports entre le travail décent et différents secteurs, y compris au moyen de l'Ensemble de mesures garantissant la prise en compte généralisée des objectifs de travail décent.

62. Pour prendre des décisions en connaissance de cause concernant les moyens de développer la programmation à fort coefficient d'emploi, il peut être nécessaire d'évaluer et de mesurer la programmation en cours. Une évaluation de la prise en compte du travail décent dans le système des Nations Unies pourrait mieux identifier les avantages comparés et le travail existant, en incluant si possible les réseaux existants de recherche et de gestion des connaissances, en créant des synergies avec la coopération technique en cours ou prévue, et en complétant les activités apparentées de développement de capacité dans tout le système des Nations Unies. L'évaluation pourrait aussi mesurer à quel point les réseaux existants de gestion des connaissances améliorent la coopération et la coordination entre les entités de ce système. Un exemple de ces réseaux est constitué par la Jobs Knowledge Platform qui est administrée par la Banque mondiale en collaboration avec des organismes partenaires et dont l'objet est de mettre en commun les connaissances et de créer des synergies entre des approches, disciplines et secteurs différents, de constituer une communauté qui échange sa compréhension des problèmes et des solutions, et de fournir des informations pour d'importants débats concernant les politiques.

VII. Conclusions et recommandations

63. Promouvoir la capacité de production, l'emploi et le travail décent s'est montré utile et efficace pour la coordination à l'échelle du système des Nations Unies en raison de ses domaines d'orientation transversaux et de son aptitude à s'adapter aux conditions nationales, locales et sectorielles. Reconnu comme un but mondial d'utilité universelle, cet appui traduit aussi la volonté politique d'encourager une plus grande coordination.

64. Le bilan exposé dans le présent rapport montre que le système a réagi avec enthousiasme à l'appel à une pleine prise en compte du travail décent. Néanmoins, une approche mieux intégrée pourrait relier tout l'éventail des domaines pertinents en matière d'orientation et de programmation qui ont un rapport avec la création d'emploi et un travail décent. Un état de lieux pourrait faciliter le repérage des avantages comparés des entités des Nations Unies et le travail existant. Pour aller de l'avant, il est essentiel d'avoir davantage d'informations sur le marché du travail pour évaluer les résultats obtenus ainsi que les travaux de recherche fondés sur les faits. D'autres sujets d'attention consisteraient à étendre et coordonner les réseaux de gestion des connaissances, créer des synergies avec la coopération technique existante ou prévue et compléter les activités de développement des capacités.

65. Pour porter encore plus loin le rôle du système des Nations Unies consistant à développer la capacité de production, l'emploi et le travail décent, le Conseil économique et social voudra peut-être examiner les recommandations suivantes :

a) Le système des Nations Unies, avec les institutions financières internationales, devrait assurer la cohérence des cibles budgétaires et monétaires des politiques macroéconomiques et des politiques concernant l'emploi, la situation sociale et l'environnement, ainsi que des politiques sectorielles pertinentes. Les politiques favorisant une croissance riche en emplois devraient être appuyées par des innovations et des transferts de technologie pour relancer les industries existantes et promouvoir le développement dans de nouveaux secteurs de l'économie afin de créer des emplois qualifiés et correctement rémunérés;

b) Le système des Nations Unies, avec l'OIT comme maître d'œuvre, devrait appuyer les pays pour promouvoir des politiques qui stimulent la demande intérieure et élargissent la participation au système commercial mondial de sorte que l'accent soit fortement mis sur les niveaux d'emploi, les salaires et les conditions de travail, ainsi que sur une distribution équitable du revenu;

c) Une attention particulière doit être réservée à l'intégration des objectifs de plein emploi productif et de travail décent dans les stratégies sectorielles, en particulier dans les domaines de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, de l'éducation, de la santé, du tourisme, de l'eau et des pêches, afin de donner aux travailleurs les moyens d'accroître leur productivité, de créer leurs propres entreprises et de tirer parti des possibilités d'emploi dans d'autres secteurs;

d) Le système des Nations Unies devrait se servir des instruments pertinents relatifs aux droits de l'homme et des normes et recommandations de l'OIT pour promouvoir un plein emploi productif et un travail décent pour tous;

e) Le Groupe des Nations Unies pour le développement, avec l'OIT, devrait exploiter les nombreux outils et cadres stratégiques existants pour veiller à ce que toute la programmation de l'ONU tienne pleinement compte des objectifs d'un plein emploi productif et d'un travail décent;

f) Le système des Nations Unies devrait renforcer sa collaboration existante avec ses principaux partenaires dans le cadre du système du PNUAD, et en particulier avec l'OIT, pour mettre en œuvre conjointement des programmes intégrés afin de favoriser un emploi rural décent facteur de sécurité alimentaire, soutenir l'autonomisation économique des femmes rurales, promouvoir l'emploi des jeunes ruraux et empêcher le travail des enfants dans l'agriculture;

g) Le système des Nations Unies devrait faire participer davantage les partenaires sociaux à sa programmation au niveau des pays grâce à son réseau de coordinateurs résidents;

h) Le système des Nations Unies devrait appuyer les efforts déployés par les pays pour mettre en place et développer des socles de protection sociale afin d'accroître la résilience et de compenser les fluctuations sur le marché du travail;

i) Il faudrait s'attacher davantage à renforcer les capacités statistiques nationales pour améliorer la collecte, la compilation, la diffusion et l'analyse de données comparables, à jour et fiables sur le marché de l'emploi, y compris des

données ventilées par sexe, âge, handicap et lieu, et continuer à calculer des indicateurs au niveau national pour mesurer les progrès de la création d'emploi et du développement de la protection sociale;

j) Il faudrait créer des partenariats entre le secrétariat, les fonds, les programmes et les organismes des Nations Unies aux niveaux mondial, régional et national et les renforcer pour mettre les compétences spécialisées et l'expérience complémentaires du système des Nations Unies au service de l'objectif commun que constitue la création d'emplois et le développement de la sécurité sociale;

k) Il faudrait créer et développer des partenariats stratégiques avec un large éventail de partenaires au service du développement, y compris les donateurs traditionnels, les fournisseurs d'une coopération Sud-Sud ou triangulaire, des entreprises et fondations privées, des institutions financières internationales et régionales, des fonds thématiques et la société civile;

l) Il faudrait considérer la place centrale de l'emploi et de la protection sociale dans un développement humain reposant sur une large base dans le contexte du Cadre d'accélération de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et du programme pour l'après-2015;

m) Il faudrait que le Conseil continue de servir de forum d'examen des partenariats et de leur rôle dans l'application du programme de l'ONU en matière de développement sous tous ses aspects, en particulier lors du débat qu'il consacre aux questions de coordination; ces débats devraient fournir une orientation stratégique pour l'établissement de partenariats dans les domaines prioritaires clefs;

n) Une évaluation des activités concernant l'emploi et un travail décent pourrait être entreprise à l'échelle du système, l'essentiel consistant à mieux faire comprendre l'utilité et l'efficacité de la programmation actuelle dans ce domaine.